



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le conseiller d'Etat Philippe Biéler présente sa démission

Après en avoir informé en primeur, comme le veut la coutume, ses collègues du gouvernement, Philippe Biéler, chef du Département des Infrastructures, a annoncé ce matin, en présence de représentants des Verts vaudois, son intention de mettre un terme à son mandat de conseiller d'Etat. Cette décision prendra effet lors de l'entrée en fonction de son successeur. Il appartient au Conseil d'Etat de fixer la date de l'élection complémentaire.

Dans une lettre adressée au président du Grand Conseil, le conseiller d'Etat Biéler s'exprime en ces termes:

" L'article 14 de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat (LOCE) prévoit : " Un membre du Conseil d'Etat peut en tout temps résigner son mandat. En règle générale, il reste en charge jusqu'à l'entrée en fonctions du nouveau conseiller d'Etat. Il adresse sa démission au président du Grand Conseil par l'intermédiaire du Conseil d'Etat. "

" Par la présente, je vous informe me trouver dans la situation de devoir faire usage de cette disposition. Il s'agit d'une décision qui a été difficile à prendre. En effet, j'estime ne plus pouvoir assumer pleinement et correctement la haute fonction qui m'a été confiée.

" Pour accomplir la tâche de conseiller d'Etat, dont chacun sait à quel point elle est lourde, il faut être au meilleur de sa forme et bénéficier d'une grande énergie. Sans pour autant souffrir de maladie, je constate aujourd'hui que je n'ai plus les forces suffisantes et que le temps de passer la main est arrivé. Ainsi, c'est avec regret que je vous présente ma démission en tant que membre du Gouvernement, avec effet selon la règle de l'article 14 LOCE.

" J'aurai siégé près de dix ans au Conseil d'Etat, aux côtés de quatorze collègues, et dirigé trois départements successifs, durant une période particulièrement agitée. N'ayant jamais disposé d'une grande santé, je ressens une accumulation de fatigue qui pourrait, à n'y pas prendre garde, me coûter cher et m'empêcher d'agir avec toute la disponibilité nécessaire au bien du Canton. De même que l'on ne saurait impunément puiser dans les ressources de notre planète et lui imposer toutes sortes de nuisances, de même à mon sens manque-t-on à son propre respect tout comme à celui d'autrui en tirant abusivement sur ses réserves.

" J'aurai d'autres occasions pour m'exprimer plus longuement et dire les satisfactions que j'ai eues à contribuer à un certain nombre de projets. Je tiens néanmoins d'emblée à témoigner ma profonde reconnaissance aux Vaudoises et aux Vaudois qui m'ont fait confiance et m'ont accordé le privilège de remplir une fonction passionnante, aux collaboratrices et collaborateurs de l'Etat qui accomplissent une noble mission et sans qui rien ne pourrait se faire, ainsi qu'au Mouvement des Verts dont la qualité des réflexions et des relations a constitué pour moi un précieux appui.

" Je souhaite aussi préciser, si besoin est, qu'après un temps de repos et de vide indispensable, j'ai la ferme intention de continuer à servir la collectivité et à militer pour un développement durable, dans des lieux encore à définir. "

Philippe Biéler, chef du DINF, 021 316 70 00

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 20 août 2003

TÉLÉCHARGEMENT(S)

[cpbiéler](#)